

Jean-Sylvestre MONGRENIER
et Jean-Thomas LESUEUR
Mai 2015

Points clés 3

10

POINTS CLÉS SUR L'IMMIGRATION CLANDESTINE, L'EUROPE ET LA MÉDITERRANÉE



Depuis plusieurs semaines, l'Union européenne et ses États membres doivent faire face à des flux migratoires accrus venus du sud de la Méditerranée. La traversée périlleuse de ces migrants, aux mains de trafiquants sans scrupules et souvent sur des bateaux de fortune, se solde régulièrement par des drames humains. Ces épisodes épouvantables sont prétextes à la mise en accusation des pays européens auxquels on reproche à la fois d'avoir créé, par leur politique extérieure, les conditions de cette immigration massive et de faire preuve d'un égoïsme inhumain en se refusant à accueillir ces nouveaux « damnés de la terre ». Contre-vérités, angélisme et haine de soi se mêlent ici dans de rares proportions. La situation actuelle et le contexte géopolitique global requièrent au contraire du sang froid, des décisions souveraines et un retour à l'esprit de notre civilisation.

*L'homme n'est ni ange, ni bête, et le malheur veut que
qui veut faire l'ange fait la bête.*

Pascal, *Pensées* (fragment 572)

Du fait des conflits géopolitiques et des guerres au sud et à l'est de la Méditerranée, l'Union européenne (UE) et ses États membres doivent faire face à des flux migratoires croissants. Depuis la Libye, une partie des migrants est véhiculée clandestinement par les bateaux de réseaux criminels qui organisent une immigration illégale à destination de l'UE. Naufrages et drames humains suscitent de nombreuses critiques, voire la mise en accusation de l'Europe (l'UE et ses États membres), avec des points de vue contradictoires. Les uns voient dans l'intervention militaire en Libye (mars-octobre 2011) le point de départ et la cause première de ce phénomène migratoire. Ils veulent croire qu'une Europe en retrait de l'Histoire, dissimulée derrière ses « anciens parapets », serait définitivement à l'abri des vents mauvais. Plus nombreux sur la scène médiatique, d'autres se livrent à une forme d'angélisme moral et appellent à organiser cette nouvelle vague migratoire, sans souci des conséquences, au départ comme à l'arrivée de ces flux appelés à grossir. Cette crise et les conflits qui la sous-tendent appellent des décisions souveraines.

1 | Le problème de l'immigration clandestine transméditerranéenne est devant nous

274 000 : C'est le nombre d'immigrés entrés illégalement dans l'Union Européenne (UE) en 2014 – contre 100 000 en 2013 selon Frontex (+180%). Tout porte à penser que 2015, ce chiffre sera encore en forte augmentation. Sans qu'on puisse avancer de chiffre sûr, une très large majorité de ces migrants arrive par mer du sud et du sud-est méditerranéen – le reste du contingent arrive par voie de terre par l'est. Paradoxalement, les opérations de surveillance engagées par les pays européens (opération italienne « mare Nostrum » puis opération « Triton ») ont contribué à multiplier les lancements de bateaux (toujours plus délabrés) depuis les côtes libyennes mais aussi égyptiennes ou tunisiennes. En effet, puisque les États ont obligation de secourir les naufragés, les réseaux criminels ont exploité la présence des vaisseaux déployés à proximité des côtes pour « sécuriser » leur trafic... Bref, force est de constater que l'UE et ses pays membres se trouvent devant une menace en expansion et qu'il convient de se préparer au pire.

2 | L'urgence de la situation et les drames humains ne doivent pas être les prétextes d'une approche moraliste et angélique de cette question éminemment politique

Le droit des gens, la charité et la compassion exigent que les naufragés, lorsque que cela intervient dans le rayon d'action des flottes européennes, soient sauvés des flots. Selon l'ancienne expression, agir autrement serait se comporter en « ennemi du genre humain ». En revanche, on se défiera de tout éthérisme moral fondé sur ce que Max Weber a nommé une « éthique de conviction » faisant fi des tenants et aboutissants. Qu'ils agissent individuellement ou de concert, les États européens n'ont pas le devoir moral d'aller chercher les candidats au départ jusque sur les rives sud de la Méditerranée, facilitant ainsi les agissements des réseaux criminels qui organisent ce trafic humain. Ils n'ont pas non plus à indexer leurs politiques migratoires sur les aspirations au départ et les flux en provenance d'Afrique et du Grand Moyen-Orient.

Le souci du bien commun exige la préservation des équilibres internes et la prise en compte des populations des pays d'accueil (la seule France accueille plus de 200 000 personnes chaque année, sans prise en compte des flux clandestins). Au plan éthique, rappelons que le caractère moral d'une action ne porte pas sur la seule finalité et les convictions de l'acteur. Le rapport entre moyens et fin, les conséquences de l'action

projetée, conséquences voulues et non-voulues, entrent en considération. Le grand politique est celui qui parvient à conjuguer « éthique de conviction » et « éthique de responsabilité ».

3

L'intervention militaire de 2011 en Libye n'est pas la cause première des migrations en direction de l'Europe qui renvoient à des facteurs explicatifs profonds

Outre la volonté d'éviter une série de massacres sur la rive sud de la Méditerranée, en vis-à-vis de l'Italie, l'objectif de l'intervention militaire de 2011 était de prévenir les flux migratoires inévitablement provoqués par une longue et sauvage guerre interne, à l'instar de celle qui se déroule depuis plus de quatre ans en Syrie. Si elle a eu d'incontestables effets déstabilisateurs, en vérité, cette intervention militaire n'aura fait que repousser les échéances. Les conflits internes en Libye et la situation chaotique de cette partie de l'Afrique du Nord expliquent l'absence de toute forme de pouvoir à peu près organisée, capable de contrôler les flux humains en provenance des zones sahélo-sahariennes, d'Afrique Noire, de Syrie et du Grand Moyen-Orient (de la Méditerranée orientale à l'Afghanistan). La part des migrants libyens fuyant la situation de leur pays est bien moindre que celle des Syriens ou des populations venant d'au-delà du Sahara et des rives de la mer Rouge (notamment d'Erythrée).

4

La non-intervention en Syrie et la perpétuation de la guerre expliquent en partie la puissance de ces flux migratoires

A rebours de la thèse selon laquelle il faudrait renoncer à toute opération militaire extérieure, la non-intervention en Syrie lorsque les conditions le permettaient – au début de l'insurrection, avant que la sauvage répression du régime de Bachar Al-Assad ne soit confrontée à la sauvagerie de l'« État islamique » (*Daech*) –, aura permis le développement d'une situation géopolitique meurtrière à l'origine de puissants flux migratoires : environ 30% des migrants sont syriens, selon les estimations. L'invocation hypocrite de la « non-ingérence », le « chacun ses problèmes » et la croyance selon laquelle la guerre en Syrie pouvait être bornée, alors qu'elle a pour toile de fond un conflit sectaire d'envergure régionale, auront aveuglé ceux qui voulaient bien l'être. Si une intervention limitée en Syrie (zone d'exclusion aérienne au nord, neutralisation de l'aviation du régime, soutien plus affirmé aux forces rebelles liées au Conseil national syrien) ne pouvait bien évidemment pas garantir un succès stratégique et politique, une leçon se dégage : il faut se saisir des risques et des menaces à la périphérie de l'Europe avant qu'ils ne se réalisent et atteignent les rivages du Vieux Continent. Cette vérité était déjà énoncée dans la *Stratégie européenne de sécurité* adoptée en 2003.

5

La déstabilisation de l'Afrique subsaharienne et la force de sa croissance démographique alimentent et alimenteront les flux migratoires transméditerranéens

Au-delà du cas spécifique de la Syrie, la composition des flux migratoires empruntant ces filières criminelles appelle l'attention sur la région du Sahel, la Corne de l'Afrique et une large partie de l'Afrique subsaharienne. A raison, on rappelle le rôle des conflits armés africains dans le système des causes qui expliquent ces départs. Le fait suffirait à justifier l'intervention militaire de la France, plus ou moins soutenue par ses alliés et partenaires, au Mali, dans la zone sahélienne, en République de Centre-Afrique. Il reste que les situations géopolitiques africaines ont pour arrière-plan une révolution démographique d'ampleur (la « transition démographique ») qui n'a pas encore produit tous ses effets. En 2010, le continent africain a dépassé le milliard d'habitants, soit quatre fois plus qu'en 1950, et il atteindrait les deux milliards en 2050. Actuellement, l'Afrique représente le quart des naissances dans le monde. En dépit des discours optimistes sur le réveil de l'Afrique, la démographie, le sous-développement, l'impéritie des dirigeants et les conflits armés généreront de nouveaux flux migratoires à destination de l'Europe. Aussi ne faut-il pas faire mine de

croire que le dernier naufrage en date clôturera la liste des « drames humanitaires ». Plusieurs lignes dramaturgiques convergent et les mesures à la petite semaine ne sont décidément pas à la hauteur des défis.

6

Les États de l'Union européenne doivent mutualiser leurs politiques et renforcer l'agence européenne Frontex

Dans cette affaire, le « chacun pour soi » et le sempiternel appel à réviser les accords de Schengen, c'est-à-dire à remettre en cause la libre-circulation à l'intérieur de l'UE, sont de mauvais conseil. Quel que soit le point par lequel on aborde la question des flux migratoires à destination de l'Europe, il ressort que ce problème géopolitique dépasse les moyens et la volonté de chacun des États membres de l'UE. A l'évidence, l'Italie est débordée et elle a été trop longtemps laissée seule ou presque face à ces flux humains. Il en est de même pour la Grèce ou l'île de Malte, également confrontées aux pressions migratoires en provenance d'Afrique. Peut-on raisonnablement croire que le renforcement des effectifs douaniers à Vintimille permettrait de cantonner le problème à l'Italie ? La résorption et le contrôle de ces flux requièrent une action commune, coûteuse et de longue haleine, en mer Méditerranée, dans les zones de départ comme dans les pays de transit. Les politiques d'État dans le domaine de l'immigration et du droit d'asile doivent être mises en harmonie. Décidés lors du Conseil européen du 23 avril 2015, le triplement des fonds accordés à l'agence Frontex pour conduire l'opération « Triton » et le déploiement de nouveaux moyens maritimes ne suffiront pas. L'agence Frontex est appelée à jouer un rôle grandissant, voire central, dans la sécurité des frontières maritimes européennes.

7

Une intervention militaire européenne doit être préparée, préférentiellement dans le cadre de l'UE mais sans exclusive

Dans les dix propositions d'action émises par la Commission européenne le 20 avril 2015, en amont du Conseil européen, l'idée d'une intervention militaire est présentée aux chefs d'État et de gouvernement de l'UE. L'objectif serait de saisir ou détruire, selon les circonstances, les embarcations utilisées pour transporter les migrants, à l'instar de ce qui se fait dans l'opération « Atalante » contre la piraterie au large des côtes somaliennes (opération lancée en 2008). La Commission propose aussi de renforcer la coopération entre les organisations Europol, Frontex, l'EASO (*European Asylum Support Office*) et Eurojust, afin de réunir l'information nécessaire à une action d'ensemble contre les trafiquants d'êtres humains. De fait, une situation d'exception requiert des moyens d'exception.

Il faut donc sérieusement envisager une intervention de vive force sur les rives libyennes, pour mettre fin à ces trafics et endiguer les flux humains. Ainsi que le souligne son Secrétaire général, l'OTAN pourrait être mise aussi à contribution pour élaborer une réponse globale, d'autant plus que les zones de départ les plus lointaines des migrants relèvent d'espaces où elle est engagée. Cependant, l'UE est appelée à jouer un rôle central : le bassin méditerranéen et l'Afrique du Nord relèvent de son voisinage géographique. L'opération est à la portée des moyens de l'Europe qui affirmerait ainsi sa souveraineté. Le partage du fardeau et des responsabilités entre Bruxelles et Washington conditionne la vitalité de l'Alliance atlantique.

D'aucuns insistent sur le caractère incontournable d'une résolution du Conseil de sécurité. Par voie de conséquence, la possibilité pour l'UE et ses États membres de s'attaquer aux trafiquants d'êtres humains dépendrait bon vouloir des dirigeants russes et chinois. Il y a ici confusion des plans. L'humanité ne constituant pas un grand corps politique unifié, le concept de légalité internationale n'a pas la même consistance que dans l'ordre politique interne. Au vrai, la pratique du veto à laquelle on voudrait réduire le droit international est la reconnaissance de cet état de fait : le privilège des membres permanents du Conseil de sécurité ouvre une possibilité d'arbitraire politique, ce qui est la négation même du droit. Dans le cas présent, les normes supérieures du droit, les règles de juste conduite, le caractère spécifique de la situation

et le bien commun doivent guider les dirigeants européens. S'il est souhaitable, le consensus nécessaire à l'adoption d'une résolution n'est pas indispensable. La légitimité prévaut sur la légalité et l'Europe doit poser des actes souverains.

8

La démarche de l'UE et de ses États membres dans le conflit interne à la Libye doit être plus active, voire intrusive

L'absence de résolution de l'ONU concernant un déploiement de forces sur le sol libyen après le renversement de Kadhafi, le refus du Conseil national de transition de voir débarquer des troupes occidentales, l'opposition de la Ligue arabe aussi, sont venus justifier le peu d'appétence des membres de l'UE et de l'OTAN pour une telle entreprise (sans parler du manque de moyen en Europe). Sur le terrain, le chaos s'est donc imposé : livrée aux milices, la Libye est dirigée par deux Parlements et deux gouvernements rivaux ; l'un est soutenu par la coalition de milices *Fajr Libya* qui contrôle la capitale Tripoli, l'autre est reconnu par la communauté internationale et siège à Tobrouk. S'il est vrai que les facteurs porteurs sont des plus incertains, il est aussi évident que le chaos libyen ne peut être borné à l'intérieur de ce pseudo-État. Dès lors, la diplomatie européenne doit s'emparer de cette question. Dans le cas où une réconciliation nationale s'avèrerait hors de portée, il faudra opérer la distinction ami/ennemi, identifier les forces locales avec lesquelles il sera possible de coopérer, utiliser les instances euro-atlantiques (UE-OTAN) pour travailler à la stabilisation. A ces fins, l'Égypte, les régimes arabes-sunnites liés à l'Occident et les organisations régionales (Ligue arabe, Conseil de coopération du Golfe) seront appelées à participer à l'effort. Une vérité souveraine doit être conservée à l'esprit : maritimes ou terrestres, les frontières se défendent à l'avant.

9

La Méditerranée n'est plus une *Mare nostrum* et les représentations mentales européennes doivent être mises en phase avec les réalités géopolitiques

La représentation globale et unitaire de la Méditerranée n'est pas en phase avec les dynamiques géopolitiques, et l'idée fautive d'une *Mare nostrum* induit des distorsions. En premier lieu, elle ne permet pas de saisir les situations et les conflits dont les effets se font ressentir jusque sur les rives européennes. En effet, les configurations géopolitiques ne sont pas réductibles à la géologie et la « grande Méditerranée » est un espace-mouvement qui dépasse le seul bassin méditerranéen. Elle inclut les approches atlantiques de cette mer, le Grand Sud saharien, et le Moyen-Orient, sans oublier la mer Noire qui ouvre sur le Caucase et le bassin de la Caspienne. La géographie des flux migratoires dont il est ici question renvoie à ce vaste ensemble spatial constitué de parties antagoniques. Si le discours sur l'unité de la Méditerranée demeure un passage obligé, il y a bien longtemps que cette mer n'est plus le lac intérieur d'un ensemble politique unifié. Le fait remonte à la dislocation de l'Empire romain d'Occident et aux invasions arabo-musulmanes. En regard des temps longs de l'Histoire, la domination coloniale européenne et la restauration d'une forme d'unité méditerranéenne n'auront guère duré. Il faut donc penser, au sud et à l'est du bassin méditerranéen, en termes de *limes* et d'États-tampons.

10 | L'Europe ne fera pas face aux défis présents et à venir sans renouer avec l'esprit de sa civilisation, son universalité et sa vocation tutélaire

Penser en termes de *limes* et d'États-tampons ne signifie pas se replier sur d'illusoire pré-carrés nationaux ; cela implique une présence et des engagements au-delà des « anciens parapets ». A bien des égards, la présente situation et les défis à venir en appellent à un retour à l'esprit de la civilisation européenne. Là réside la difficulté, sur le plan métapolitique plus encore sur celui de la stratégie géopolitique. Bien souvent, ceux qui dénoncent à l'envi la repentance et prétendent assumer la longue histoire de l'Occident répudient tout patriotisme de civilisation. Ils se limitent à demander le renforcement des frontières nationales-étatiques. Quant à ceux qui en appellent à la responsabilité de l'Europe, ils n'y voient parfois qu'une forme de rédemption et d'expiation de la grande entreprise humaine accomplie antan, par-delà les mers et les océans. En somme, la période n'est pas sans évoquer la « fin de l'Histoire » théorisée par Francis Fukuyama à la fin de la Guerre froide. La forme socio-psychologique qu'il y décrit correspond à l'avènement du « dernier Homme » animé par la seule conservation de soi et la satisfaction de ses besoins matériels. S'il n'existe pas de technique « clé en main » pour dépasser ce stade, soyons assurés que l'Europe ne pourra répondre aux défis du siècle sans se mettre à hauteur de sa civilisation, de son universalité et de sa vocation tutélaire. Légitimité et souveraineté ont partie liée.

Jean-Sylvestre MONGRENIER est Chercheur associé à l'Institut Thomas More.

Jean-Thomas LESUEUR est Délégué général de l'Institut Thomas More.